

AND — ÖSTERREICH — ČESKÁ REPUBLIKA — DEUTSCHLAND — LUXEMBOURG — FRANCE

ARRETORE — BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ — BRETAGNE NORD DE LA LOIRE — CENTRE LIÉGEOIS — HAUTE ET BASSE NORMANDIE — ÎLE DE FRANCE — LANGUEDOC ROUSSILLON — MIDI PYRÉNÉES — NORD PAS DE CALAIS PICARDIE — PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR — RHÔNE ALPES AUVERGNE

ANCE — LANGUEDOC ROUSSILLON — MIDI PYRÉNÉES — NORD PAS DE CALAIS PICARDIE — PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR — RHÔNE ALPES AUVERGNE

PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR — RHÔNE ALPES AUVERGNE

PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR — RHÔNE ALPES AUVERGNE

# PROJET LGV PACA

## Comité de Pilotage

du 24 juin 2010

### 1 Comité de Pilotage LGV PACA du 24 juin 2010

HLGVPACA.EPEUP1-PRG-CPI.C01-DIP-MIS-00001



## — La décision

**29 juin 2009** : lettre adressée aux élus de la région par Jean-Louis BORLOO et Dominique BUSSEREAU actant de la poursuite du projet et du choix du scénario « **Métropoles du Sud** » desservant les agglomérations d'Aix-en-Provence, Marseille, Toulon et Nice.

**16 juillet 2009** : décision du Conseil d'Administration de RFF de réaliser les études préalables à l'enquête d'utilité publique.

# Le scénario des Métropoles du Sud



3 Comité de Pilotage LGV PACA du 24 juin 2010

HLGPACA.EPEUP1-PRG-CPI.C01-DIP-MIS-00001

## Les objectifs du projet

- ⇒ ***Ouvrir*** la région Provence - Alpes - Côte d'Azur aux autres régions françaises en la reliant au réseau ferré à grande vitesse,
- ⇒ ***Faciliter*** les déplacements à l'intérieur de la région en proposant une alternative à la route et complétant la seule voie ferrée existante du littoral,
- ⇒ ***Constituer*** un maillon de l'arc méditerranéen Barcelone - Marseille - Gênes,

## Les fondamentaux

Le projet de LGV PACA doit permettre la constitution d'un *systeme ferroviaire global* performant en prenant en compte les engagements du Grenelle de l'Environnement et en intégrant les conditions du développement à grande échelle et à long terme du transport ferroviaire.

C'est un projet majeur qui doit relever de nombreux défis pour s'insérer dans un territoire contraint par le relief, avec des espaces naturels précieux, des paysages remarquables et des zones fortement urbanisées

## Les enjeux de la grande vitesse

**Améliorer radicalement l'accessibilité du territoire, notamment du Var et des Alpes Maritimes, au réseau grande vitesse :**

*Temps estimés avec le projet :*

*Gain de temps*

<b>Paris – Toulon</b>	<b>3h20</b>	<b>20 mn</b>
<b>Paris – Nice</b>	<b>4h00</b>	<b>1h30</b>
<b>Marseille – Toulon</b>	<b>0h25</b>	<b>15 mn</b>
<b>Marseille – Nice</b>	<b>1h05</b>	<b>1h15</b>
<b>Toulon – Nice</b>	<b>0h40</b>	<b>1h00</b>

## La nécessaire ambition

**L'objectif pour la desserte régionale à l'horizon 2040 vise à obtenir :**

- ↳ **Une desserte au 1/4h en pointe pour les gares ou haltes sur les axes majeurs périphériques des grandes agglomérations (métropoles),**
- ↳ **Dans les gares périurbaines les plus importantes une desserte toutes les 7 mn (8 trains/h)**
- ↳ **Pour les secteurs moins densément peuplés ou plus isolés des grandes urbanisations, une desserte à la 1/2h**

## Un réseau maillé

### *Une nouvelle infrastructure pour constituer un réseau maillé permettant :*

- *Les services à grande vitesse, nationaux et régionaux,*
- *La libération de capacité sur la ligne classique :*
  - ⇒ *l'augmentation des services TER*
  - ⇒ *La disponibilité de sillons pour le fret*
- *La fiabilisation du système ferroviaire régional,*
- *Une plus grande souplesse d'exploitation du réseau.*



## Le coût global estimé

**Le coût des infrastructures pour un système ferroviaire performant à l'horizon 2040 en PACA :**

**Environ 15 milliards d'Euros (ce 01/2008):**

- ⇒ **la ligne nouvelle : environ 10 milliards €**
- ⇒ **les aménagements du réseau conventionnel à l'horizon 2040 : environ 5 milliards €**

**L'estimation du coût du projet à l'horizon 2023 sera déterminée à la fin de la phase 1 des études préalables à l'enquête d'utilité publique**

## Chapitre 1

# La Convention de Financement des Etudes

10 Comité de Pilotage LGV PACA du 24 juin 2010

ILGVPACA.EPEUP1-PRG-CPI.C01-DIP-MIS-00001



## Convention de financement des études

**Le montant de la Convention de Partenariat pour le programme et le financement des études préalables à l'enquête d'utilité publique de projet de ligne à grande vitesse Provence – Alpes – Côte d'Azur est de 86 M€**

- ▶ *Cette convention s'inscrit dans le cadre du contrat de projet 2007 – 2013 Etat-Région*
- ▶ *Son montant représente moins de 1% du montant du projet*
- ▶ *C'est un montant faible au regard du périmètre des études du système ferroviaire global à l'horizon 2040*

## Participation à la convention

<b>Co-Financeurs</b>	<b>Total en k€ HT</b>	<b>Clef de répartition globale en % (1)</b>
ETAT	19 111	22,22
RFF	19 111	22,22
Région Provence - Alpes - Côte d'Azur	4 778	5,56
Département des Alpes-Maritimes	4 778	5,56
Département du Var	4 778	5,56
Département des Bouches-du-Rhône	4 778	5,56
Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole	4 778	5,56
Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée	4 778	5,56
Communauté urbaine Nice Côte d'Azur	4 778	5,56
Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix	4 778	5,56
<b>Total Etat RFF et Collectivités Territoriales dans le cadre de la présente convention de financement</b>	<b>76 444</b>	
<i>Participation envisagée : Principauté de Monaco</i>	<i>4 778</i>	<i>5,56</i>
<i>Participation envisagée : Union Européenne</i>	<i>4 778</i>	<i>5,56</i>
<b>Total des contributions à la phase EP EUP</b>	<b>86 000</b>	<b>100,00</b>

## Situation de la convention

**Notification en décembre 2009 de la part Etat pour les études de la phase 1, (convention Etat-RFF) soit 8,89 M€.**

**Les collectivités co-financeurs ont délibéré entre octobre 2009 et avril 2010. La convention est en cours de signature.**

**La participation de la Principauté de Monaco sera apportée dans le cadre d'une convention spécifique en cours de réalisation.**

**L'Union Européenne apporte une première participation à hauteur de 1,75 M€.**

**► *Un dossier complémentaire sera proposé à l'agence européenne RTE-T dans le cadre de son appel à projets pour le programme annuel 2010***

## Le Programme, le Projet

Définir le projet qui sera présenté à l'enquête d'utilité publique, c'est établir le cadrage du programme et du projet :

### LE PROGRAMME :

C'est définir quelle sera la nature du réseau ferroviaire performant pour la région Provence – Alpes – Côte d'Azur sur la base d'un réseau maillé à l'horizon 2040.

### LE PROJET :

C'est définir et présenter à l'enquête d'utilité publique le réseau ferroviaire qui sera constitué à l'horizon 2023 comprenant la ligne à grande vitesse et les aménagements du réseau classique cohérents avec les objectifs de desserte et la capacité attendue du système.

## Chapitre 2

# LES ETUDES PREALABLES A L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE

### Objectif général des études :

- ➔ **Définir le projet qui sera présenté à l'enquête d'utilité publique (*Etudes préalables à l'enquête d'utilité publique sur le scénario des « Métropoles du Sud »*)**
- ➔ **Préciser les enjeux et les conditions de réalisation du prolongement de la ligne nouvelle de Nice vers l'Italie**



## Des EPEUP en 2 phases

### La phase 1:

➔ *2 ans : de mi 2010 à mi 2012*

**Permettra de définir le Programme et le cadrage du projet**

- **Définir le programme ferroviaire à l'horizon 2040**
- **Définir le projet qui sera mis en service en 2023**
  - **Déterminer le fuseau d'environ 1000 m de large pour les sections de ligne nouvelle**
  - **Déterminer les aménagements à réaliser sur le réseau conventionnel qui seront indispensables aux objectifs de desserte à la mise en service de la ligne à grande vitesse.**

**Synthèse des travaux et de la concertation présentés à l'Etat avant approbation ministérielle de la variante sur laquelle seront engagées les études de la phase 2**

## Des EPEUP en 2 phases

### La phase 2 :

➔ *2 ans à partir de mi 2012*

**Réalisation du dossier d'Avant Projet Sommaire (APS) et préparation du dossier d'Enquête d'Utilité Publique pour la variante de projet décidé par le gouvernement suite à la proposition du comité de pilotage fondée sur le résultat de la concertation.**

- **Etudier les aménagements sur le réseau classique qui seront réalisés à la mise en service du projet en 2023**
- **Aboutir à la définition de la bande d'environ 500 m pour les sections de ligne nouvelle**

**Mise à l'enquête d'utilité publique du projet par Décision Ministérielle**

## Principes méthodologiques

➡ Les études seront réalisées selon un processus continu et progressif de mise au point du projet

➡ RFF mènera, parallèlement au processus d'études, une concertation approfondie avec l'ensemble des acteurs intéressés au projet afin d'accompagner sa mise au point jusqu'à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique dans un souci d'ouverture, de dialogue et de transparence.

## Dispositif de Concertation

La rédaction, la finalisation, et la validation de la charte interviendra après une phase de partage du dispositif de concertation avec les acteurs.

RFF organisera, en septembre et octobre 2010, des réunions sur le dispositif de concertation avec les acteurs, de façon à favoriser son appropriation et son bon fonctionnement.



**La validation de la Charte de la concertation et de l'information du public est prévue pour fin octobre 2010**

## La Garant de la Concertation

Dans le cadre du retour d'expérience de la maîtrise d'ouvrage sur la concertation, des éléments du bilan de la consultation et des attentes des acteurs présentés en réunion des acteurs du 9 juin dernier, RFF propose :

- *Demande à la CNDP de renouvellement de la mission du « tiers garant » pour veiller au respect des règles de la concertation et de la participation du public selon les termes de la charte de la concertation et de l'information du public.*
- *La participation du garant au Comité de Pilotage du projet*

## Planning de la concertation Phase 1 (2010 – 2012)

**septembre et octobre 2010 :**

*Elaboration partagée du dispositif de concertation, co-construction de la charte et information du public.*

**octobre 2010 – mars 2011 :**

*Validation de la Charte de Concertation puis organisation des groupes de travail et des Comités Territoriaux (COTER) et préparation du dispositif de concertation sur les variantes.*

**mars 2011 :**

*1<sup>ère</sup> réunion COTER*

## Planning de la concertation Phase 1 (2010 – 2012)

### juin 2011 : COPIL

- ✓ *Choix des variantes*
- ✓ *Validation de programme de la poursuite de la concertation sur les variantes choisies*

### juin 2011 – février 2012 :

*Concertation sur les variantes*

### février 2012 – juin 2012 :

*Préparation du choix de la variante*

### juin 2012 : COPIL

- ✓ *Choix de la variante et du périmètre de l'EUP*
- ✓ *Proposition de la variante à soumettre à l'approbation ministérielle pour la phase 2 des études*

## Information du public

Sur la période de Septembre 2010 à juin 2011, RFF mettra en place une communication large pour une information du public sur les objectifs du projet et les étapes des études

*Réalisation de documents pédagogiques pour expliquer :*

- *La constitution d'un système ferroviaire performant - réseau maillé*
- *Les objectifs de desserte*
- *Les fonctionnalités*
- *La concertation – prise en compte du Grenelle 2*



## Chapitre 3

# Organisation des études

## Organisation des études

**RFF est le maître d'ouvrage des études qui sont menées par la mission LGV PACA au sein de la Direction Régionale de RFF**

**Une équipe d'assistance à la maîtrise d'ouvrage générale accompagnera la mission sur toutes les phases d'études (Phases 1 & 2)**

**Un ensemble de marchés spécifiques pour une assistance à maîtrise d'ouvrage ciblée (expertises, tunnels, concertation et communication, etc..)**

**➡ *Procédures marchés et choix de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en cours***

## Maîtrise d'œuvre des études

**Un Bureaux d'Etudes Environnement et Développement Durable qui assurera la recherche des fuseaux de moindre impact (Phase 1 uniquement)**

**Trois Bureaux d'Etudes Techniques (BET) pour couvrir les études d'infrastructures ferroviaires sur chacun des territoires traversés (secteur Est, secteur Centre, secteur Ouest)**

**Ces BET assureront les études environnementales en phase 2.**

**➡ *Procédures marchés et choix du Bureau d'Etudes Environnement & Développement Durable et des 3 Bureaux d'Etudes Techniques en cours.***

## Les Comités Thématiques

**Groupes de Travail constitués sous la responsabilité de RFF et composés des représentants des co-financeurs, des personnalités compétentes ou des acteurs concernés sur des thématiques transversales.**

***Ces Comités thématiques auront la responsabilité d'analyser les propositions, les orientations et le rendu des études à réaliser par RFF***

- ***Comité Thématique « études environnementales et développement durable »***
- ***Comité Thématique « services et fonctionnalités »***
- ***Comité Thématique « gares »***
- ***Comité Thématique « Entreprises Ferroviaires »***

## Les activités de la Mission

- *Préparation de la convention de financement,*
- *Mise en place du Comité Technique : tenue de 4 COTEC,*
- *Réunions de préparation et mise en place du Comité Thématique « Services & Fonctionnalités »,*
- *Réalisation des cahiers des charges et des dossiers de Consultation des entreprises,*
- *Préparation et Réalisation des enquêtes mode ferroviaire, aérien et routier en 2 vagues : 18-19 mars et 20-21 juillet*
  - ➔ *960 enquêteurs dans 29 gares*
- *Réunions avec les acteurs du 14 janvier et du 9 juin*

*Etroite collaboration des services de l'Etat et des représentants des cofinanceurs avec la maîtrise d'ouvrage dans la préparation et la réalisation de l'ensemble des travaux de la mission LGV*

## Chapitre 4

# La Gouvernance des études

## Gouvernance des études

**Le Comité de Pilotage - COPIL: composé des co-financeurs sous la présidence du Préfet de région.**

- ▶ **Pilotage et validation des études**
- ▶ **Contrôle de l'avancement du projet basé sur les informations :**
  - **du Comité Technique (COTEC)**
  - **des Comités Territoriaux (COTER)**
- ▶ **Validation de la charte de concertation**

## Gouvernance des études

**Le Comité Territorial – COTER : compétence départementale sous la présidence du Préfet de département.**

- ➡ ***S 'assure de la prise en compte des enjeux locaux basée sur les retours des groupes de travail***
- ➡ ***Emet un avis sur les options de passage remontées au COPIL***
- ➡ ***Sa composition est basée sur la charte de concertation***



## Gouvernance des études

### **Le Comité Technique – COTEC : composés des représentants des signataires de la convention de financement**

- ➡ ***Appui et prépare le Comité de Pilotage***
- ➡ ***Analyse les rapports d'activités « technique et financier » présentés par la maîtrise d'ouvrage***
- ➡ ***Se réunit tous les 2 mois pour faire le point sur le programme des études, les cahiers des charges et les travaux des différents comités***

## Chapitre 5

# Le prochain Comité de Pilotage

34 Comité de Pilotage LGV PACA du 24 juin 2010

HLGVPACA.EPEUP1-PRG-CPI.C01-DIP-MIS-00001



## Comité de Pilotage de juin 2011

### ↳ Le 2<sup>ème</sup> Comité de Pilotage permettra :

- L'identification et le choix des variantes les plus performantes à présenter à la concertation et à l'information du public
- Le lancement de la poursuite de la concertation sur les variantes jusqu'en février 2012,
  - ✓ Suivant la charte de Concertation et d'information du public

**MERCI DE VOTRE  
ATTENTION**